

Deux voies différentes

Par **Carole**, le **23/10/2016** à **19:25**

Bonjour j'ai un parcours balisé à faire et je ne sais pas comment m'y prendre! Il s'agit d'anaelle qui est fonctionnaire de contrôleur des finances publiques dans un service des impôts des particuliers ! Depuis quelques semaine, à la mutation de son précédent responsable , elle se trouve sous les ordres d'un nouveau supérieur hiérarchique qui a un comportement inadapté à l'égard de l'ensemble des agents placés sous son autorité . En effet , ce nouveau responsable a mis en place une nouvelle organisation qui accroît la surcharge de travail , désorganisé les services et dégrade les conditions de travail - de nombreux agents se sont mis en arrêt de travail à cause du stress ... ce qui fonctionnait avec l'ancien responsable ne fonctionne plus du tout avec le nouveau . Elle estime que ce comportement est constitutif de harcèlement moral et demande conseil à son amie .

Par **Carole**, le **23/10/2016** à **19:26**

Il faut qualifier juridiquement les faits ! Comment procéder ?

Par **Camille**, le **23/10/2016** à **20:42**

Bonjour,
[citation]et demande conseil à son amie[/citation]
Est-ce vraiment une bonne idée ?
Et l'inspection du travail, non ?

[citation] Elle estime que ce comportement est constitutif de harcèlement moral

...

Il faut qualifier juridiquement les faits ! Comment procéder ?[/citation]

Qualification juridique : harcèlement moral.

[smile31]

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/10/2016** à **11:03**

Bonjour

Je déplace dans la section "droit social" qui me semble plus appropriée pour accueillir votre sujet